

Consignes académiques :

CONTROLE EN COURS DE FORMATION PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT (PSE)

- **Diplôme de baccalauréat professionnel**
- **Certification intermédiaire CAP – BEP**

Novembre 2016

Ce document s'adresse aux formateurs des GRETA habilités au CCF intégral, enseignant la discipline de Prévention-Santé-Environnement en classes de seconde, première et de terminale baccalauréat professionnel quelle que soit la spécialité.

(cf. 3^{ème} colonne des règlements d'examen publiés dans l'Annexe IV de l'arrêté du 9/07/2015).

L'habilitation demeure alors globale et la demande d'habilitation porte sur l'ensemble des épreuves.

SOMMAIRE

Partie I : Dossier destiné aux équipes pédagogiques	3
1. Présentation générale	4
2. Textes réglementaires et ressources pédagogiques	4
3. Consignes générales de pratique du contrôle en cours de formation.....	5
4. Contrôle en cours de formation : évaluation de la PSE	6
5. La mise en place des formations pratiques de secourisme	10
Partie II : Dossier d'évaluation CCF	12
1. Grille d'évaluation de la pratique du secourisme	Erreur ! Signet non défini.
2. Grille d'évaluation du dossier personnel baccalauréat professionnel....	Erreur ! Signet non défini.
3. Fiches de synthèse de proposition de notes.....	17

Partie I :

Dossier destiné aux équipes pédagogiques

- **Présentation générale**
- **Textes réglementaires et ressources pédagogiques**
- **Consignes générales de pratiques du contrôle en cours de formation**
- **Contrôle en cours de formation : évaluation**
- **La mise en place des formations pratiques en secourisme**

1. Présentation générale

L'enseignement de Prévention Santé Environnement (PSE) est un **enseignement obligatoire** dispensé dans tous les Baccalauréats professionnels pour un volume de 84 heures sur un cycle de 3 ans soit par exemple 1h hebdomadaire. Cet enseignement est assuré et évalué par les professeurs de Biotechnologies Santé et Environnement.

D'autres organisations horaires sont possibles, elles doivent toutefois intégrer la contrainte imposée par les temps de la certification et faire l'objet d'une planification d'une réflexion menée par le conseil pédagogique de l'établissement.

2. Textes réglementaires et ressources pédagogiques

Programmes d'enseignement :

Arrêté du 10 février 2009 BOEN spécial n°2 du 19 février 2009

Modalités d'évaluation :

- **Pour le Bac Pro en contrôle en cours de formation :**

- Arrêté du 9 juillet 2015 – JO du 11-7-2015
(Les modalités d'évaluation en CCF en Bac Pro établies par le BO n°20 du 20 mai 2010 sont abrogées).
- Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle

- **Pour la certification intermédiaire en contrôle en cours de formation :**

- Arrêté du 20 juillet 2009 BOEN n°35 du 24 septembre 2009 : Pour identifier la spécialité de CAP ou de BEP correspondant aux BAC PRO
- Arrêté du 9 juillet 2009 BOEN n°31 du 27 août 2009 : Si la certification intermédiaire est un BEP
- Arrêté du 8 janvier 2010 BOEN n°8 du 25 février 2010 : Si la certification intermédiaire est un CAP
- Arrêté du 11 juillet 2016 modifiant les définitions des épreuves de Mathématiques et sciences physiques et chimiques et Prévention santé environnement aux examens du brevet d'études professionnelles et du certificat d'aptitude professionnelle

Ces textes sont disponibles sur le site disciplinaire SBSSA de l'académie et/ou sur le site du Ministère.

Ressources pédagogiques

Les programmes sont la seule référence réglementaire adressée aux professeurs. Toutefois un guide Académie de Lyon **Consignes académiques CCF de PSE en Bac Pro et diplômes intermédiaires** - GRETA Habilité CCF Pascale PETITJEAN - IEN SBSSA - janvier 2017

« Ressources Prévention Santé Environnement » est édité par la DGESCO pour éclairer les orientations prises et à aider à construire les projets de formation en Prévention Santé Environnement.

– Télécharger le guide « Ressources Prévention Santé Environnement » sur le site EDUSCOL
<http://eduscol.education.fr/cid50212/ressourcesenpreventionsanteenvironnement.htm>

3. Consignes générales de pratique du contrôle en cours de formation

« Le CCF est organisé sous la responsabilité du Chef d'établissement et des formateurs qui :

- conçoivent les situations d'évaluation dans le cadre défini par le règlement d'examen
- informent les candidats des objectifs visés par les situations d'évaluation et des conditions de leur déroulement
- procèdent à la correction et proposent une note. »

(Extrait textes officiels)

3.1 Lieux du déroulement des évaluations

Les évaluations se déroulent **dans l'établissement de formation**, si possible pendant les heures de cours de PSE.

Le Chef d'Etablissement, le Chef de travaux ou le Conseiller en Formation Continue (CFC) doivent être **prévenus par écrit** de l'organisation (date, lieu précis et heure) des CCF.

3.2 Publics concernés

L'évaluation concerne les candidats :

– **De la voie de la formation professionnelle continue, issus d'établissements de formation professionnelle habilité CCF.**

Remarque : Les autres candidats des établissements privés hors contrat, CFA ou Greta non habilités CCF, candidats individuels passeront les épreuves en ponctuel.

3.3 Calendrier du CCF

Le CCF est organisé sous la responsabilité du Chef d'établissement. L'IEN de la spécialité veille au bon déroulement du CCF, pour cela il convient de mettre à sa disposition dans le centre de formation :

- Le calendrier de mise en œuvre du CCF pour l'ensemble des classes concernées dans l'établissement,
- Les évaluations écrites, les sujets, les corrigés et le barème.

3.4 Information des candidats

Les candidats sont informés à l'avance des date(s) et horaire(s) des évaluations selon les modalités fixées par le chef d'établissement.

Exemples :

- Information écrite,
- Remise en mains propres d'une convocation (dans ce cas, il est conseillé de faire émarger les stagiaires lors de la remise de la convocation)
- Ou toute autre forme adoptée par l'établissement.

3.5 Absences

En cas d'**absence** d'un candidat pour les évaluations écrites il convient :

- Si cette absence est justifiée (à l'appréciation du chef d'établissement) de le convoquer à nouveau officiellement à une date ultérieure, et une autre situation d'évaluation, comportant les mêmes exigences, lui sera donnée.

- Si cette absence n'est pas justifiée ou s'il ne se présente pas à la 2^{ème} évaluation, le professeur indique "absent" sur le document d'évaluation de la situation d'évaluation et lui attribue la note zéro. Le candidat peut éventuellement améliorer son score par les notes obtenues aux autres situations d'évaluation.

3.6 Le dossier pour le jury de délibération

Pour chaque classe, le formateur, sous contrôle du Chef d'établissement :

- prépare une enveloppe avec : Nom et adresse de l'établissement, intitulé exact du baccalauréat professionnel, nom du professeur, date de(s) évaluation(s),
- regroupe, dans cette enveloppe, l'ensemble des copies et productions des stagiaires classées par ordre alphabétique et la fiche récapitulative des propositions de notes de PSE,
- transmet le tout au Chef d'établissement qui les tiendra à disposition des jurys de délibération.

L'ensemble de ces documents doit être, suite à la délibération du jury, archivé (dans l'établissement de formation) et tenu à disposition de l'autorité académique (inspection académique – Division des examens et concours) pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Remarque : La note de PSE est « rattachée » à l'une des épreuves professionnelles.

La saisie des notes doit être faite avant la mi-juin (fin de cycle, classe de terminale), calendrier fixé par la Division des examens et concours, cette note est arrondie **au ½ point supérieur**.

IMPORTANT :

Les notes des évaluations par CCF ne sont jamais communiquées aux candidats, ni prises en compte dans les moyennes des bulletins : elles restent **confidentielles** et sont arrêtées par le jury de délivrance du baccalauréat.

L'obtention de la certification intermédiaire ne conditionne pas la poursuite en classe de terminale baccalauréat professionnel (un candidat qui échoue au BEP ou CAP peut poursuivre sa formation et se représenter, en candidat isolé - donc en épreuve ponctuelle - à la session suivante).

4. Contrôle en cours de formation : évaluation de la PSE

4.1 Les programmes à évaluer

Les révisions, pour se préparer aux évaluations CCF, doivent porter sur **la totalité du programme de PSE**. L'évaluation des pratiques de secourisme (**diplôme intermédiaire du CAP**) correspondent aux programmes SST en vigueur.

4.2 Modalité de certification en CCF de la PSE en BAC PRO 3 ans avec CAP en certification intermédiaire

* les capacités évaluées sont celles du diplôme visé (niveau V ou IV)

Année de formation	Certification visée	Modules concernés	Contenu	Points	Période
Seconde Bac pro			Aucune évaluation		
Première Bac Pro	Intermédiaire CAP	1 à 4 (Référentiel CAP)	<p>Evaluation écrite d'une heure* (CCF):</p> <p>1ere partie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Mise en œuvre d'une démarche de résolution de problème à partir d'une situation de la vie quotidienne ➢ Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées portant sur les modules testés. ➢ Application de la démarche d'approche par le risque et évaluation des connaissances relatives à l'environnement professionnel. ➢ prend appui sur une situation professionnelle ➢ accompagnée d'une documentation, et portant sur l'ensemble du module à l'exception des situations d'urgences 	18 points	Fin d'année
		SST	<p>2ème partie : évaluation pratique :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Formation de base au secourisme (SST) ou MAC (maintien et actualisation des compétences). <p>Pour les candidats en situation de handicap une adaptation doit être proposée sous forme orale ou écrite</p>	2 points	
1ere Bac pro ou terminale Bac pro	Certification Bac pro	1 à 7 (référentiel bac pro)	<p>Epreuve écrite (CCF): sujet écrit de 1heure</p> <p>Le sujet se compose de deux parties correspondant :</p> <p>Première partie, notée sur 10 points : Elle permet d'évaluer les contenus d'au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7. Le questionnement prend appui sur des situations de la vie quotidienne, l'éducation de l'individu à la santé, à la consommation et au développement durable</p>	10 points	Mai/Juin
Terminale Bac pro		8 à 12 (référentiel bac pro)	<p>Epreuve écrite (CCF): sujet écrit de 1heure</p> <p>Deuxième partie, notée sur 10 points : Elle permet d'évaluer les contenus des modules 8 à 12 qui portent sur la connaissance du milieu professionnel et la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du module 8 noté sur 4 points à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention. Le questionnement intègre une question qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence ; - des modules de 9 à 12 notés sur 6 points. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées. <p>Le dossier fourni au candidat présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une situation professionnelle ; - une description des activités de l'entreprise ; - des documents législatifs et réglementaires nécessaires. 	10 points	Mai/Juin

A partir d'une situation professionnelle commune, des correspondances CAP/Bac pro peuvent faire l'objet de questions similaires et de questions ciblées Bac pro.	CAP Module 4	BacPro Module 8
Parmi les risques mécaniques, électrique, biologique, liés à l'ambiance thermique ou à l'ambiance lumineuse		
- Identifier les situations dangereuses	X	X
- Analyser une situation dangereuse (danger, situation dangereuse, événement déclencheur, dommage)		X
- Repérer les effets sur l'organisme	X	
- Caractériser les dommages potentiels		X
- Mettre en évidence les effets physiopathologiques du risque		X
- Apprécier l'importance des risques (fréquence et gravité, probabilité d'occurrence)		X
- Proposer des mesures de prévention collective et individuelle	X	X
- Proposer des mesures intrinsèque, collective, individuelle, formation-information		X
- Justifier les mesures de prévention		X
- Evaluer les risques persistants		X

4.3 Modalités de certification en CCF de la PSE en BAC PRO 3 ans avec BEP en certification intermédiaire

Année de formation	Certification visée	Modules concernés	Contenu	Points	Période
Seconde Bac pro			Aucune évaluation		
Première Bac Pro	Intermédiaire BEP Et CCF 1 bac pro	1 à 7 (référentiel bac pro)	<p>Evaluation écrite d'une heure : 1ère partie : module 1 à 5 > Mise en œuvre d'une démarche de résolution de problème à partir d'une situation de la vie quotidienne > Le sujet comporte plusieurs questions indépendantes ou liées portant sur les modules testés.</p>	10 points	Fin du 1 ^{er} semestre Ou juin si fusionnée avec la première évaluation bac
			<p>2ème partie : module 6 à 7 > Elle prend appui sur des situations de la vie quotidienne ou professionnelle accompagnée de documentation : (2 à 3 documents de nature complémentaire ou différente (professionnelle, juridique...) à choisir en fonction de la section.</p>	10 points	
Première Bac Pro ou Terminale Bac pro	Certification Bac pro	1 à 7 (référentiel bac pro) en 1ere	<p>Epreuve CCF1: sujet écrit de 1 heure Le sujet se compose de deux parties correspondant :</p> <p>Première partie, notée sur 10 points : Elle permet d'évaluer les contenus d'au moins deux modules parmi les modules de 1 à 7. Le questionnement prend appui sur des situations de la vie quotidienne, l'éducation de l'individu à la santé, à la consommation et au développement durable</p>	10 points	Mai / Juin
Terminale Bac pro		8 à 12 (référentiel bac pro) en terminale	<p>Epreuve CCF2: sujet écrit de 1 heure Deuxième partie, notée sur 10 points : Elle permet d'évaluer les contenus des modules 8 à 12 qui portent sur la connaissance du milieu professionnel et la prévention des risques :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du module 8 noté sur 4 points à travers la mise en œuvre de la démarche d'approche par le risque. Le candidat dispose de documents ressources lui permettant de proposer une démarche de prévention. Le questionnement intègre une question qui permet d'expliquer la conduite à tenir face à une situation d'urgence ; - des modules de 9 à 12 notés sur 6 points. L'évaluation s'appuie sur un dossier ressource qui présente une situation d'entreprise. Les contenus du dossier permettent la mise en œuvre de la démarche d'analyse par le travail, la mobilisation des connaissances scientifiques et législatives, l'argumentation des solutions proposées. Le dossier fourni au candidat présente : <ul style="list-style-type: none"> - une situation professionnelle ; - une description des activités de l'entreprise ; - des documents législatifs et réglementaires nécessaires. 	10 points	Mai/Juin

*** IMPORTANT : MESURES ACADEMIQUES**

Pour éviter la multiplication des évaluations, il est possible d'élaborer des évaluations simultanées Bac Pro et diplôme intermédiaire, en classe de première.

5. Mise en place des formations pratiques de secourisme

La formation au SST contribue au développement d'attitudes responsables, citoyennes, solidaires, diminue les risques d'accident du travail et favorise l'insertion professionnelle.

- Elle est **OBLIGATOIRE** en CAP, certification intermédiaire CAP comprise.
- **Il est recommandé de maintenir la formation au niveau BAC**, en démarrant par les sections où les risques professionnels sont plus importants mais sans exclure les autres. Dans certaines formations, elle peut être dispensée dans les enseignements professionnels des diplômes.
- **Lorsque la formation SST n'est pas possible veuillez en informer l'IEN par courriel sous couvert de votre chef d'établissement à pascale.petitjean@ac-lyon.fr, une dérogation exceptionnelle pourra être délivrée par l'inspectrice.**

5.1 Organisation horaire :

En classe de première, le programme prévoit **une globalité horaire de 8 heures pour une classe entière**. Cela correspond à la passerelle et au MAC (maintien et actualisation des compétences) nécessaires à l'obtention de l'équivalence SST pour les élèves titulaires du PSC1 à leur sortie de troisième de collège.

Conditions de formation selon les situations des élèves à l'entrée en Bac Professionnel :

L'élève est	Formation à assurer
Titulaire du PSC1 depuis moins de 2 ans	Passerelle de 4 heures et MAC (maintien et actualisation des compétences)* ¹ de 4 heures en classe de 1 ^{ère} pour un groupe de 10 élèves* ²
Titulaire du SST depuis moins de 2 ans	MAC (maintien et actualisation des compétences) de 4 heures en 1 ^{ère} pour un groupe de 10 élèves* ²
Sans formation de secourisme ou Titulaire SST ou PSC1 depuis plus de 2 ans	Formation intégrale de 12 heures minimum en 1 ^{ère} pour un groupe de 10 élèves* ²

*¹ Le MAC remplace la notion de recyclage

*² cf. consignes INRS actualisées :

<http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/outils.html?refINRS=outil36>

Remarque : Au-dessous de 4 participants la formation n'est plus possible. Au-delà de 10 participants, la formation sera prolongée d'1h par candidat supplémentaire jusqu'à concurrence de 14. A partir de 15 participants, la session doit être dédoublée.

Dans le cas d'une formation totale ou bien si l'effectif de la classe est supérieur à 15, il faudra utiliser d'autres plages horaires que la PSE (Prévention Santé Environnement).

5.2 Barème

➤ **1er CAS :**

L'élève obtient l'attestation de secourisme SST ou valide la passerelle PSC1 – SST ou le MAC (maintien et actualisation des compétences) SST, 3 points sont attribués pour le bac professionnel, 2 points pour le CAP certification intermédiaire

➤ **2ème CAS :**

L'élève est absent à une séance sans justificatif (certificat médical, etc..) valable, il aura 0. En cas de justificatif valable, il sera proposé une séance de rattrapage au candidat.

➤ **3ème CAS :**

L'élève ne valide pas la formation initiale SST alors qu'il était présent à toutes les séances. Dans ce cas, l'élève aura une note attribuée en se servant de la grille d'évaluation (cf dans partie II). Cette évaluation se basera sur le meilleur des cas concrets.

➤ **4ème CAS**

Pour les candidats en situation de handicap (y compris temporairement sur présentation d'un certificat médical), une adaptation de l'évaluation du secourisme doit être proposée à l'écrit ou à l'oral (Bo n°20 du 20 mai 2010).

Les élèves pourront suivre la formation en fonction des recommandations données par le médecin.

Partie II : Dossier d'évaluation CCF

- **Grille d'évaluation de la pratique de secourisme**
- **Fiches de synthèse de propositions de notes (doc excel) :**
 - **Certification intermédiaire CAP**
 - **Certification intermédiaire BEP**

1. GRILLE D'ÉVALUATION DE LA PRATIQUE DU SECOURISME EN BAC PROFESSIONNEL



Nom, prénom du candidat :

SESSION :

Centre de formation :

PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT CCF : Epreuve pratique de secourisme - BAC PRO et CAP

Critères d'évaluation (selon la fiche individuelle de suivi et d'évaluation du SST)	OUI	NON	Note obtenue
Le secouriste, le(s) témoin(s) et la victime sont en sécurité.	1,5 pt	0 pt	
L'examen de la victime est efficace	1 pt	0 pt	
L'action effectuée sur la victime est appropriée.	1,5 pt	0 pt	
Les secours ont été alertés	1 pt	0 pt	
La persistance du résultat et l'apparition d'autres signes sont vérifiés.	0,5 pt	0 pt	
Le SST propose un moyen de prévention adapté au cas concret et conforme aux principes généraux de prévention.	0,5 pt	0 pt	
Note attribuée pour l'épreuve pratique de secourisme			/6 pts
			/ 2 pts

Nom, prénom du formateur : Signature :

2. Fiches de synthèse de propositions de notes

Les fiches de synthèse sont à conserver dans les établissements pendant 1an avec les sujets et les copies des candidats.

L'ensemble est archivé et pourra être demandé par l'inspectrice, c'est pourquoi il n'est plus nécessaire les envoyer.

